Lettre de l'USAL à l'Office fédéral du logement

Objekttyp: AssociationNews

Zeitschrift: Habitation: revue trimestrielle de la section romande de

l'Association Suisse pour l'Habitat

Band (Jahr): 62 (1989)

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Datur

8057 Zürich Bucheggstrasse 109 Tel. 01/362 42 40 PC 80-7203-9

Schweizerischer Verband für Wohnungswesen SVW

Union Suisse pour l'Amélioration du Logement USAL

16 août 1988

Office fédéral du logement Case postale 38

Ihr Zeicher Unser Zeichen FN/mf 3000 Berne 15

Encouragement à la construction de logements promotions de construction I (1942) et III (1947), construction sociale de logements (1958) et encouragement à la construction d'appartements (1965) d'appartements des taux d'entretien hugmentation des taux d'entretien

Le 19 mai 1988, l'USAL vous a adressé une lettre concernant les taux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et à la dévataux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et la loi de 1974 et lorisation pour cause de vieillissement, taux des appartements lorisation pour cause de vieillissement de la loi de 1974 et lorisation pour cause de vieillissement, act al loi de 1974 et lorisation pour cause font l'introduction de la loi de 1974 et lorisation pour été construits avant l'introduction de la loi de 1974 et lorisation de la loi de 1974 et lorisation pour été augmenté pour la dernière fois le ler avril 1985, action ont été augmenté pour la dernière fois le ler avril 1984 seulement.

Octobre 1984 seulement.

A la suite d'une légère baisse, les frais de construction ont fortement réaugmenté ces derniers temps. L'indice zurichois a les de constructions de construction de construction de construction de construction de construction construction (base 1939), le ler octobre 1984, à 750,5 le ler avril 1988, ce qui correspond à une augmentation passé de 670,2 points ou de 12 pour-cent. L'indice des frais de conpoints, le ler avril 1988, ce qui correspond à une ais de construction constitue le point de mesure pour l'évolution des fais de struction constitue le point de mesure pour l'évolution des Dans et cut de rénovation des appartements subventionées. Dans et ce de contrait de constitue de rénovation des appartements subventionée le d'entretien et de rénovation des appartements subventionée le contrait de constitue de constitue de constitue de constitue de l'entretie de

On sait que, depuis le mois d'octobre 1988, les instituts bancaires suisses ont baissé les taux d'intérêt pour hypothèques au
premier rang à deux reprises de 1/4 pour-cent. Conformément au
sondage USAL cité ci-dessus, près de la moitié des dépenses des
sociétés coopératives de construction et d'habitation incombe aux
frais d'intérêts. Suite aux deux réductions des taux hypothécaires, les frais d'intérêt ont diminué d'environ 9 pour-cent.
Cette économie s'oppose cependant aux autres charges de propriétaire s'étant présentées depuis le ler octobre 1984. Par
conséquent, une diminution des loyers en raison de la baisse des
taux hypothécaires est exclue du point de vue commercial.

D'après l'USAL, les taux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et à la dévalorisation pour cause de vieillissement devraient être augmentés d'un demi pour-cent dès que possible. Ceci permettrait aux différentes organisations de construction de conserver les loyers au niveau actuel en restant tout de même capable de couvrir leurs frais courants. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir examiner notre proposition.

Avec nos meilleures salutations

UNION SUISSE POUR L'AMELIORATION DU LOGEMENT

Le président central

Le directeur

Dr. Fritz Nigg

Otto Nauer

CONGRÈS USAL 1989 À GENÈVE



La carte de participation au congrès de 125 fr. (personnes accompagnatrices 90 fr.) sera valable pour toutes les manifestations ainsi que pour le dîner à l'Hôtel Noga Hilton.

Commande des cartes et réservation de chambres d'hôtel auprès du secrétariat central de l'USAL, Bucheggstrasse 109, 8057 Zurich.

PROGRAMME PRÉVU

Samedi 3 juin

Matin Arrivée des participants et des invités à

Genève.

Déjeuner Individuel. Sur demande, l'USAL se chargera de la réservation de tables au res-

taurant de l'aéroport.

Après-midi Au Palais des congrès ORGEXPO, à l'aéroport de Genève:

Assemblée des délégués de l'USAL, avec allocution du conseiller fédéral M. Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique

Assemblée générale de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire responsable des sociétés coopératives suisses de construction et d'habitation.

Apéritif offert par le Conseil d'Etat de Ge-

Pour les personnes accompagnatrices:

Tour de ville guidé depuis le Palais des congrès ORGEXPO.

Dîner à l'Hôtel Noga Hilton, Soir au bord du lac Léman

> Quai du Mont-Blanc, divertissement et danse.

Dimanche 4 juin

Visite de la cathédrale et de la vieille ville, avec un guide compétent.

Fin du congrès.



(Photo Trepper, Genève.)

En train et en bateau. le voyage devient un véritable événement

Offre spéciale pour Berne/Bienne/Thoune:

- voyage Berne/Bienne-Genève en wagon CFF de première classe;
- logement et petit déjeuner dans un hôtel de catégorie moyenne;
- trajet Genève-Lausanne en bateau, avec déjeuner à bord.
- retour Lausanne-Berne/Bienne en wagon CFF de première classe.

Prix forfaitaire par personne à partir de 195 fr. (chambre à deux lits).

Hôtel et bateau/déjeuner uniquement, 140 fr.